

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2013, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier 2012, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé ses rapports le 1^{er} mars 2013, et le Conseil fédéral a approuvé le Rapport financier le 15 mars 2013.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le Rapport financier pour 2012;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, en tant qu'organe de révision pour la période administrative 2013–2014.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2012
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	5 956,1
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	–3 568,0
= résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	2 388,1
+ bénéfice/perte reporté/e (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	+3 873,2
= bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	6 261,3
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	–1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons ¹ (art. 31, al. 2, LBN)	–1 000,0
– report aux comptes annuels 2013 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	–5 259,8
Solde après affectation du bénéfice	–

1 Convention du 21 novembre 2011 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.